

# Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit

Rapport annuel 2014-2015



Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit  
Rapport annuel 2014-2015



# Table des matières

Introduction.....	1
Les principes directeurs d’Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit .....	2
Les fonctions de Taigusiliuqtiit.....	3
NORMALISATION DE LA TERMINOLOGIE EN INUKTUT .....	3
RECHERCHES SUR LA LANGUE.....	3
NORMES VISANT À PROTÉGER LA QUALITÉ DE L’INUKTUT .....	5
APPUI AU GOUVERNEMENT, AUX ENTREPRISES ET AUTRES ORGANISATIONS.....	6
PROGRAMME DE PRIX D’EXCELLENCE.....	6
CONSULTATION .....	7
Les pouvoirs de Taigusiliuqtiit.....	8
Priorités à venir.....	10
Les gens de Taigusiliuqtiit.....	11
États financiers de 2014-15.....	12



## Introduction

La *Loi sur la protection de la langue inuit* est d'une des lois les plus importantes du Nunavut. Elle établit les droits des locuteurs de l'inuktitut et les devoirs des divers organismes et agents gouvernementaux pour faire en sorte que ces droits soient respectés.

La loi établit clairement que l'avenir de l'inuktitut dépend des actions positives du gouvernement du Nunavut visant à faire en sorte que la langue inuit soit utilisée au sein du gouvernement, dans le système d'éducation et les services offerts au public par les organismes y compris les entreprises.

Pour être efficaces, les actions du gouvernement pour protéger l'inuktitut doivent prendre en compte l'existence de deux systèmes d'écriture et les différents dialectes utilisés à travers le territoire. Une grande variété de parties prenantes doit également être consultée.

C'est la raison pour laquelle la Loi sur la protection de la langue inuit a prévu la création de l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit, un office de la langue doté de pouvoirs élargis et de l'indépendance nécessaire pour prendre des décisions importantes relativement à l'inuktitut, et ce, au nom de tous les Nunavummiut.

Parmi les fonctions les plus importantes attribuées par la loi au Taigusiliuqtiit, notons :

- la désignation et l'approbation de terminologie et d'expressions normalisées en inuktitut;
- la réalisation de recherches et la documentation d'expressions traditionnelles en inuktitut;
- l'élaboration de normes visant à assurer le maintien de la qualité de la langue;
- le soutien apporté au gouvernement, aux entreprises et autres organismes dans le développement de terminologie, l'acquisition d'un plus haut niveau de compétences ou la réalisation de recherches;
- la reconnaissance des réalisations importantes des Nunavummiut pour l'avancement de la langue inuit au moyen d'un programme de remise de prix;
- l'évaluation de l'état de santé général de la langue inuit.

La *Loi sur la protection de la langue inuit* exige que l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit présente un rapport annuel au ministre des Langues et aux membres de l'Assemblée législative. Le présent rapport pour l'exercice financier 2013-2014 offre, aux Nunavummiut, un sommaire des activités et des réalisations de Taigusiliuqtiit dans le cadre de cet important mandat.

## Les principes directeurs d'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit

La *Loi sur la protection de la langue inuit* établit les principes directeurs suivants à l'intention de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit. À mesure que notre jeune organisation se développe, ces principes guident notre travail. L'office fait la promotion :

- de pratiques efficaces dans les communications ou la prestation de services en langue inuit;
- de l'amélioration progressive ainsi que de l'excellence de l'enseignement de la langue inuit, de son usage, de sa qualité et de sa vitalité linguistique sur le plan individuel et sur celui de la collectivité;
- du développement accéléré de la langue inuit, y compris de l'élaboration de la nouvelle terminologie nécessaire au respect effectif de la présente loi;
- de la communication efficace avec les usagers d'un dialecte ou d'une orthographe de la langue inuit et entre eux;
- de l'évaluation et du choix attentifs des recommandations, des mesures ou des approches les plus susceptibles d'être efficaces pour l'accomplissement des fonctions de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit et de l'ensemble des objectifs de la présente loi, et qui ne sont pas susceptibles de causer des répercussions négatives disproportionnées à l'encontre d'un particulier ou d'un groupe.



## Les fonctions de Taigusiliuqtiit

Le chapitre qui suit offre un aperçu (en bleu) des fonctions attribuées par la Loi sur la protection de la langue inuit et des activités mises en œuvre par Taigusiliuqtiit qui touche chacune d'elles.

### NORMALISATION DE LA TERMINOLOGIE EN INUKTUT

#### **Taigusiliuqtiit développe de la terminologie ou des expressions normalisées en langue inuit.**

À ce jour, Taigusiliuqtiit a développé de la terminologie normalisée à la demande du gouvernement et des organismes d'affaires (voir la page 8 ci-après).

#### **Taigusiliuqtiit publie et tient à jour une base de données comprenant toute la terminologie et toutes les expressions normalisées en langue inuit, et en fait la promotion.**

Taigusiliuqtiit en est aux premiers stades du développement d'une base de données terminologiques qui offrira aux Nunavummiut un accès facile à la terminologie documentée ou faisant l'objet de recherches. La création de cette base de données fait partie du plan triennal adopté par Taigusiliuqtiit's.

### RECHERCHES SUR LA LANGUE

#### **Taigusiliuqtiit entreprend ou supervise des recherches visant à consigner et préserver la terminologie traditionnelle.**

Le personnel de Taigusiliuqtiit s'est rendu à Panniqtuuq afin de travailler avec un groupe d'ainés dans le but de consigner la terminologie traditionnelle relative à la formation de la glace et ses conditions. Les membres de l'équipe sont à compiler les photographies qui illustrent le sens de chaque terme avant de se rendre à Kinngait (Cape Dorset) et Iglulik afin de poursuivre leurs recherches.

L'administratrice, Daisy Dialla, a réalisé des illustrations d'un certain nombre de termes qui disparaissent peu à peu de l'usage courant. Taigusiliuqtiit prévoit publier ses travaux et en faire la distribution aux Nunavummiut.

**Taigusiliuqtiit détermine les lacunes et les besoins de la recherche en matière de langue inuit, puis entreprend et publie des recherches en ces domaines.**

### **Inuugatta Conference Iqaluit, février 2015**

Taigusiliuqtiit a contribué à la planification de la conférence Inuugatta de 2015, en plus de participer aux discussions sur des sujets comme :

- les initiatives de revitalisation de la langue à travers l’Inuit Nunangat;
- la nécessité de normaliser la terminologie en inuktitut dans bon nombre de domaines notamment en éducation et dans les médias;
- les systèmes d’écriture et les travaux de l’Inuit Tapiriit Kanatami concernant l’*atausiq inuktitut titirausiq* : un système d’écriture commun pour tous les dialectes au Canada.

### **Conférence sur les études inuit, Ville de Québec, octobre 2014**

Le personnel de Taigusiliuqtiit s’est rendu à la conférence sur les études inuit afin d’en apprendre davantage sur les recherches menées à propos de la langue inuit. Michael Cook, un membre de l’équipe de Taigusiliuqtiit, a fait une présentation sur les racines historiques de certains aspects de la grammaire inuktitut.

### **Visite d’Oqaasileriffik Nuuk, automne 2014**

Le directeur général de Taigusiliuqtiit a fait la visite d’Oqaasileriffik, le secrétariat de la langue de Kalaallit Nunaat. Durant son séjour, il en a appris davantage au sujet du fonctionnement d’Oqaasileriffik et du programme de traduction pour les entreprises, des services de traduction et du protocole d’entente entre les gouvernements du Nunavut et de Kalaallit Nunaat.

### **Grammaire descriptive**

Taigusiliuqtiit continue de mener des recherches sur la grammaire de huit dialectes inuktitut. L’objectif est d’en arriver à une description de la manière dont les sons diffèrent d’un dialecte à l’autre, en plus de recenser les suffixes et des infixes qui servent à composer les mots. Le projet vise à permettre une plus grande normalisation de l’orthographe et servira de référence aux enseignants, aux traducteurs et aux étudiants de la langue.

## NORMES VISANT À PROTÉGER LA QUALITÉ DE L'INUKTUT

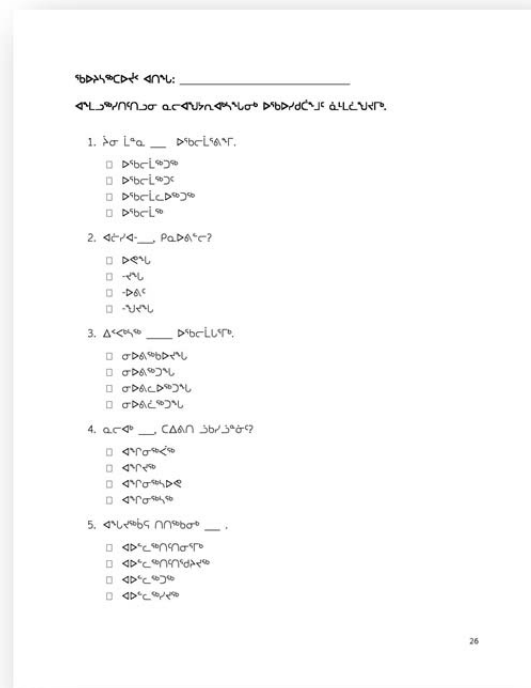
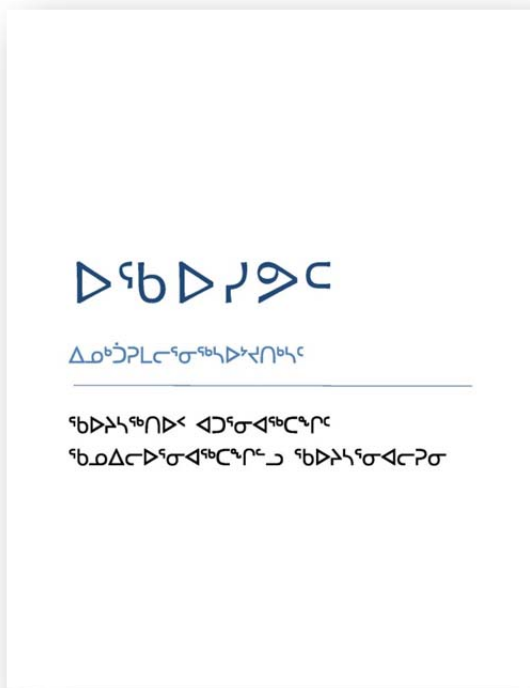
### Taigusiliuqtiit élabore et publie les niveaux de compétence ou les normes d'usage ou les normes d'exactitude de la langue inuit.

Taigusiliuqtiit a collaboré avec le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales et le centre Piruvik afin de déterminer des niveaux de compétence visant à répondre aux besoins de l'incitatif linguistique proposé par le gouvernement.

Cet incitatif financier serait versé aux employés ayant atteint une grande maîtrise de l'inuktitut et qui sont en mesure de contribuer à l'atteinte des objectifs linguistiques du gouvernement. Pour que cet incitatif soit juste et efficace, il est essentiel que les compétences linguistiques en inuktitut, tant à l'oral qu'à l'écrit, des employés gouvernementaux puissent être mesurées et testées.

Un test préliminaire d'évaluation linguistique a été élaboré afin d'évaluer les compétences linguistiques des employés et leur offrir un programme de formation adapté à leur niveau, le cas échéant. Trois niveaux de compétences en inuktitut ont été proposés dans le cadre de ce projet.

La première version de l'évaluation linguistique a été développée avec le dialecte de Qikiqtaaluk Nord et a été testée auprès d'un certain nombre de locuteurs de l'inuktitut. Davantage de travail sera nécessaire pour adapter cette évaluation aux autres dialectes afin qu'il devienne partie d'une politique globale d'incitatif qui réponde aux besoins de l'ensemble du Nunavut.



## APPUI AU GOUVERNEMENT, AUX ENTREPRISES ET AUTRES ORGANISATIONS

**Taigusiliuqtiit, à la réception d'une demande du ministre, du commissaire aux langues ou d'une organisation, étudie la terminologie, les expressions, les documents, les normes, les niveaux de compétence ou les communications.**

À la suite d'une demande à cet effet, Taigusiliuqtiit a apporté son aide :

- au **ministère de la Justice** en fournissant environ 150 termes à utiliser dans les textes de loi et autres documents juridiques;
- au **ministère du Développement économique et des Transports** pour le développement d'une terminologie destinée à une publication traitant des systèmes de freinage pneumatiques;
- au **ministère de la Culture et du Patrimoine** par sa contribution à la révision et à la publication de la terminologie relative au corps humain
- au **ministère de la Santé** pour l'élaboration d'une terminologie relative à la santé sexuelle et pour la publication d'un recueil d'expressions visant à améliorer les communications entre les fournisseurs de soins de santé et leurs patients;
- à **Inuit Broadcasting Corporation** pour le nom du futur centre des arts médiatiques du Nunavut.

## PROGRAMME DE PRIX D'EXCELLENCE

**Taigusiliuqtiit crée et gère un programme de reconnaissance des réalisations remarquables d'organisations ou de particuliers dans leur contribution au développement, à la promotion ou à la protection de la langue inuit.**

L'édition 2015 des prix d'excellence de l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit Language Awards fut lancée durant la Semaine de la langue en février. Au total, treize nominations ont été reçues. En mars, Taigusiliuqtiit a fait l'annonce des prix d'excellence attribués au Nunavummiut suivants pour leur contribution à l'avancement de l'inuktut au Nunavut :

Sarah Patatsie (Iqaluit),  
Nora Evaglok (Iqaluktuuttiaq),  
Aime Panimera (Iglulik),  
Emily Illnik (Iqaluit),  
Julia Demcheson (Iqaluit).

Dans la catégorie affaires, Taigusiliuqtiit a reconnu le travail des entreprises suivantes pour leur contribution :

Qulliq Energy Corporation  
Inuit Broadcasting Corporation

## CONSULTATION

**En conformité avec l'article 32 de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, Taigusiliuqtiit doit consulter les Inuit, les organisations inuit, ou les municipalités susceptibles d'être affectés par ses actions.**

Taigusiliuqtiit's a inclus dans son ébauche de règles et procédures la nécessité de tenir des consultations avec les Nunavummiut et les autres parties prenantes ainsi que leur participation lors de l'élaboration de recommandations et la prise de décisions.

## Les pouvoirs de Taigusiliuqtiit

En plus des responsabilités décrites ci-devant, la Loi sur la protection de la langue inuit attribue à Taigusiliuqtiit les pouvoirs discrétionnaires suivants :

**Taigusiliuqtiit peut désigner de la terminologie, des expressions, des orthographes normalisées.**

L'IUT a collecté de la terminologie dans différents domaines, mais le travail de normalisation reste à faire.

**Taigusiliuqtiit peut ordonner à un ministère du gouvernement du Nunavut ou à un organisme public de mettre en œuvre la terminologie, les expressions et les orthographes normalisées.**

Taigusiliuqtiit n'a pas fait usage de ce pouvoir en 2014-15.

**Taigusiliuqtiit peut entreprendre ou superviser des projets additionnels que le ministre ou le Conseil exécutif peut demander.**

Aucune demande n'a été faite par le ministre ni le Conseil exécutif.

**Taigusiliuqtiit peut établir des comités composés entièrement ou en partie de ses membres, selon les modalités que l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit estime appropriées.**

Taigusiliuqtiit n'a pas fait usage de ce pouvoir en 2014-15.

**Taigusiliuqtiit peut procéder à des examens, des audiences ou des réunions et recevoir les présentations ou les rapports qu'il estime appropriés.**

Taigusiliuqtiit n'a pas fait usage de ce pouvoir en 2014-15.

**Taigusiliuqtiit peut préparer, examiner ou recommander des sondages ou des tests, faire des sondages ou faire passer des tests, pour évaluer la maîtrise de la langue inuit, en vue notamment d'une certification des niveaux de compétence en langue inuit d'un particulier à des fins éducationnelles ou d'emploi.**

Taigusiliuqtiit continue d'être impliqué dans l'établissement de niveaux de compétence linguistique et d'outils de mesure visant à évaluer le niveau de maîtrise de l'inuktitut dans le but de répondre au besoin découlant de l'incitatif que le gouvernement souhaite mettre en place. Au moment d'écrire ces lignes, les outils d'évaluation visant à évaluer le niveau de compétence ne sont pas encore au point.

**Taigusiliuqtiit peut publier de l'information à propos de la langue inuit.**

Taigusiliuqtiit a aidé le ministère de la Santé pour la production d'un recueil contenant plus de 250 mots et expressions décrivant le corps humain, la santé et la maladie. Ce recueil fut distribué dans les centres de santé du Nunavut, à Ottawa et à Winnipeg.

**Taigusiliuqtiit peut conseiller le ministre des langues ou lui transmettre des rapports ou des recommandations.**

Aucune présentation n'a été faite au ministre des langues en 2014-15.

**Taigusiliuqtiit peut consulter le public ainsi que les organisations ou groupes susceptibles d'être touchés par les recommandations ou les approches étudiées par l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit.**

Le directeur général de Taigusiliuqtiit a consulté le commissaire aux langues du Nunavut ainsi que l'Inuit Tapiriit Kanatami à propos du rôle de Taigusiliuqtiit et des préoccupations concernant la langue inuit.

Le personnel de Taigusiliuqtiit a fait une présentation au sujet de son mandat et des services qu'il offre aux employés du ministère des Finances.

## Priorités à venir

Le plan d'action 2015-2018 de l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit cible les priorités suivantes pour l'exercice financier 2015-2016 :

- Compléter la recherche, la conception, la mise en œuvre et la présentation formelle au public du **site Web de Taigusiliuqtiit**;
- Mettre en œuvre le **plan approuvé de formation du conseil**;
- Poursuivre le travail de collaboration avec le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales pour le développement d'outils d'évaluation et de certification des **niveaux de compétence** des employés en langue inuit;
- Réaliser des recherches et publier de **nouvelles ressources grammaticales** propres à différents dialectes en usage à travers le Nunavut;
- Élaborer et mettre en œuvre une **stratégie de communication** pour Taigusiliuqtiit;
- Partager l'information concernant une **terminologie normalisée** avec la division des Services en langues officielles du ministère de la Culture et du Patrimoine, dans le respect du protocole d'entente intervenu entre les deux organisations;
- Participer, à titre de membre de l'Inuit Tapiriit Kanatami's au groupe de travail national ***Autausiq Inuktut Titirausiq***;
- Appuyer les ministères gouvernementaux, les organismes publics, les municipalités et les entreprises dans le développement d'une **terminologie spécialisée en langue inuit**.



## Les gens de Taiguusiliuqtiit

L’Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit est un bureau indépendant du gouvernement du Nunavut, établi en vertu de la Loi sur la protection de la langue inuit. Taiguusiliuqtiit est constitué d’un conseil d’administration d’au moins cinq membres nommés par le Conseil exécutif du Nunavut (le Cabinet) à la suite de recommandations faites par le ministre des langues. Les membres du conseil de Taiguusiliuqtiit sont nommés pour un terme de trois ans, renouvelable.

Le ministre des langues du Nunavut désigne un président et un vice-président du conseil après consultation avec les membres. En 2014-2015, le conseil de Taiguusiliuqtiit était constitué de :

Elijah Erkloo, président

Mariam Aglukkaq, vice-présidente

Ovide Alakkanuaq, représentant de Qitirmiut

Daisy Dialla, représentante de Qikiqtaaluk

Mary Thompson, représentante de Kivalliq

En 2014-15, Taiguusiliuqtiit était soutenu par le personnel suivant, choisi par le conseil :

Nute Arnauyumayuq, directeur général

Allen Auksaq, gestionnaire de la promotion de la langue

Nancy Kisa, gestionnaire de la recherche et de l’évaluation

Mithula Venugopan, agente aux finances

Jonah Kilabuk, terminologue, Gouvernement et éducation

Michael Cook, linguiste

Martha Kunuk, terminologue, Secteur privé et médias

**INUIT UQAUSINGINNIK TAIGUUSILIUQTIIT**  
**ÉTAT DES DÉPENSES**  
**LE 31 MARS 2015**

**INUIT UQAUSINGINNIK TAIGUUSILIUQTIIT**  
**TABLE DE MATIÈRES**  
**LE 31 MARS 2015**

	<b><u>Page</u></b>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2
État des dépenses	3
Notes afférentes à l'état des dépenses	4



## **Opinion**

Nous sommes d'avis que l'état des dépenses de l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit présente, à tous les égards importants, une image fidèle des dépenses relatives au fonctionnement de l'office, conformément à la *Loi sur la protection de la langue inuit* du Nunavut, pour l'exercice terminé le 31 mars 2015, selon la méthode de comptabilité énoncée dans la note 2 accompagnant l'état des dépenses.

## **Rapport sur d'autres exigences légales et réglementaires**

Nous sommes par ailleurs d'avis que, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit a tenu les registres comptables nécessaires, l'état des dépenses concorde avec ces registres et les transactions dont nous avons pris connaissance sont conformes, à tous les égards importants, aux pouvoirs conférés par la loi à l'Inuit Uqausinginnik Taiguusiliuqtiit.



Iqaluit (Nunavut)  
Le 8 juillet 2015

COMPTABLES AGRÉÉS

**INUIT UQAUSINGINNIK TAIGUUSILIUQTHIT**  
**ÉTAT DES DÉPENSES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

	Budget <u>2015</u> (non audité)	Réal <u>2015</u>	Réal <u>2014</u>
<b>DÉPENSES</b>			
Rémunération des emplois permanents	1 018 000\$	821 341\$	787 929 \$
Rémunération des emplois occasionnels	88 000	158 241	131 131
Déplacement et transport	320 000	303 597	243 924
Équipement et fournitures	150 000	73 872	55 202
Achat de services	200 000	43 666	76 361
Services contractuels	310 000	63 957	298 525
Frais et paiements	50 000	5 814	2 220
Autres dépenses	40 000	0	0
Matériel informatique et logiciels	0	67 334	71 456
Immobilisations mineures	0 \$	29 811\$	0 \$
	<u>2 176 000 \$</u>	<u>1 567 633 \$</u>	<u>1 666 748 \$</u>

**INUIT UQAUSINGINNIK TAIGUUSILIUQTIIT**  
**NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES DÉPENSES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2015**

**1. NATURE DE L'OFFICE**

Les activités de l'Inuit Uqausinginnik Taigusiliuqtiit sont régies par la *Loi sur la protection de la langue inuit* du Nunavut. L'office a pour mandat d'élargir les connaissances et l'expertise disponibles sur la langue inuit, ainsi que d'examiner les questions portant sur l'usage, le développement et la normalisation de la langue inuit aux termes de la présente loi, et de prendre des décisions à cet égard. L'office est un organisme public et est à ce titre exempt de l'impôt sur le revenu. La pérennité de l'office dépend du soutien du gouvernement du Nunavut.

**2. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES**

Les politiques comptables qu'utilise l'office sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et au *Guide de l'administration financière* du gouvernement du Nunavut, et comprennent les suivantes :

**a) Recours à des estimations**

La préparation d'un état des dépenses de l'office exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses selon les renseignements dont elle dispose à la date de la préparation de l'état financier. Les résultats réels peuvent diverger de ces estimations.

**b) Comptabilité d'exercice**

L'état des dépenses a été préparé selon une comptabilité d'exercice.